

Postulat Yvan Pahud et consorts – Bois-énergie, comment soutenir cette énergie renouvelable

Texte déposé

Source selon le site du canton de Vaud et d'Energie-bois Suisse.

Dans le contexte énergétique actuel, le bois représente une ressource incontournable sur le marché des combustibles. Celui-ci constitue avant tout un formidable fournisseur de matière première renouvelable et la deuxième plus importante source d'énergie du pays derrière l'hydroélectricité. Le bois se démarque en particulier des combustibles classiques par son caractère renouvelable et sa production locale.

La forêt suisse est toujours fortement sous-exploitée. L'accroissement annuel en bois est de 9 à 10 millions de mètres cubes, tandis que l'exploitation annuelle n'atteint en moyenne que 7,1 millions de mètres cubes.

Pour le canton de Vaud, le potentiel en bois-énergie pourrait être doublé.

L'industrie forestière suisse est en crise ! L'intérêt de créer de nouveaux débouchés pour ses produits est donc très vif. Une utilisation accrue du bois-énergie permet de renforcer cette branche importante pour notre pays. De plus, notre forêt a besoin d'être entretenue et toute augmentation de la demande en bois-énergie renforce l'économie forestière nécessaire à l'entretien de celle-ci. Toute notre économie en profite, car les capitaux investis dans l'utilisation du bois-énergie permettent la création de valeurs ajoutées aux niveaux régional et local et favorisent les régions décentralisées.

La réalisation des chaudières à bois, et plus particulièrement des centrales de chauffage à distance (CAD), a donné naissance à de nouveaux débouchés pour des assortiments de bois de moindre qualité qui représentent une excellente matière première pour du bois-énergie. En effet, à côté du bois destiné à la construction, certains assortiments de bois peuvent être utilisés comme bois-énergie, sans concurrencer les autres filières de l'industrie du bois.

Or, malgré les nombreux efforts entrepris par toute la filière du bois, cette énergie reste encore sous-exploitée. La principale raison reste le prix des installations à bois ou le coût de raccordement à une CAD.

Actuellement, deux mesures d'encouragements sont mises en place par le canton : le subventionnement au propriétaire privé ou public qui installe un chauffage à bois et le subventionnement à une CAD.

Dans le cas des CAD, seul l'exploitant touche la subvention. Or, il est à constater que dans notre canton, à part les collectivités publiques et quelques entités privées, peu de propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles se raccordent à un réseau.

Dans d'autres cantons, il existe un subventionnement qui encourage les propriétaires à se relier à une CAD. En effet, les cantons fonctionnent avec ce qu'ils appellent le modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa). Dans ces mesures, l'une concerne le subventionnement au client de chaleur, soit la mesure M-07.

Or, celle-ci n'a pas été prise par le canton de Vaud qui a argué qu'il y avait risque de double comptabilisation, ceci malgré la mesure M-07 qui spécifie que l'exploitant remet les données visant à éviter la comptabilisation à double.

Dès lors, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en place la mesure M-07 du ModEnHa et ainsi de développer l'utilisation du bois-énergie, ceci par le biais d'un subventionnement aux propriétaires désireux de se relier à un chauffage à distance à bois.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Yvan Pahud
et 27 cosignataires*

Développement

M. Yvan Pahud (UDC) : — Le dépôt de ce postulat fait suite à la séance de commission que je présidais, traitant des postulats Yves Ferrari, Pierre Volet et Daniel Ruch. Ces trois postulats avaient pour but de soutenir la filière du bois, qui est en difficulté. Lors des discussions, deux points importants ont été abordés : celui de l'entretien et de l'exploitation des forêts privées et celui du manque de valorisation du bois en tant qu'énergie (bois-énergie). Ces deux points sont intimement liés, car les forêts privées représentent un réservoir important de bois-énergie. Or, le manque de débouchés pour le bois-énergie limite l'exploitation des forêts, privées et publiques, car le bois est souvent déficitaire. En conséquence, lorsque le bois ne paie pas le travail d'exploitation, il n'est tout simplement pas coupé, car le propriétaire ne veut pas en assumer le déficit. Dès lors, des pistes doivent être trouvées afin de promouvoir cette énergie renouvelable locale.

La mesure M-07 du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa) en est une. Jusqu'ici, deux mesures d'encouragement sont mises en place par le canton : le subventionnement au propriétaire privé ou public qui installe un chauffage à bois et le subventionnement des centrales de chauffage à distance (CAD). Dans le cas de ces CAD, seul l'exploitant touche la subvention. Or, il faut constater que, dans notre canton, à part les collectivités publiques et quelques entités privées, peu de propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles se raccordent à un réseau. Dans d'autres cantons, un subventionnement encourage les propriétaires à se relier à une CAD. Parmi les mesures prévues, l'une concerne le subventionnement au client de chaleur : la mesure M-07. Or, elle n'a pas été prise par le canton de Vaud, qui a argué qu'il y avait un risque de double comptabilisation, même si la mesure M-07 spécifie que l'exploitant remet les données visant à éviter une comptabilisation à double.

Dès lors, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en place la mesure M-07 du ModEnHa et ainsi de développer l'utilisation du bois-énergie par le biais d'un subventionnement du propriétaire désireux de se relier à un chauffage à distance.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.